

PAYS D'UZÈS

RAPPORT D'
ACTIVITÉS 2017



SOMMAIRE

I- PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

• Le territoire	6/7
• La gouvernance	8/9
• Les finances	10/13
• Les ressources humaines	14/15
• La communication	16/17
• Les compétences de la CCPU	18
• Le projet de territoire	19
• Le programme Leader	20

II- EXERCICE DES COMPETENCES

Les compétences obligatoires	21
1. ZA Pont des Charrettes	21
2. ZA du Grand Lussan	21
3. ZA du Mas de Mèze	22
4. ZA Les Sablas à Montaren	22
5. Emploi	23
6. Le développement touristique	24
7. L'Office de Tourisme	25
8. La taxe de séjour	25
9. Schéma local de la randonnée	26/28
10. DFCI	29
Les compétences optionnelles	30
1. Halle de sports	30
2. Installations sportives	31
3. Ordures ménagères	31
4. SPANC	32
5. Environnement	33
Les compétences facultatives	34
1. Urbanisme	34/35
2. La police intercommunale (Pic)	35/36
3. Culture	37/42
4. Matériel de Festivités	43
5. Transport	43/44
6. Petite enfance – Enfance – Jeunesse	44/49
7. Politique de la ville	50
8. La fourrière animale	50



édito

Bienvenue à Moussac !

C'est en 2017 que la commune de Moussac a rejoint la CCPU, devenant ainsi la 4^e commune en population. Elle devient ainsi la 32^e commune d'une intercommunalité particulièrement étendue et qui a encore vocation à s'étendre.

2017, c'est la création de l'ALSH multi sites intercommunal sur Uzès, Blauzac, Moussac et Garrigues Ste Eulalie. Sous une direction unique, les équipes se forment ensemble, montent des projets en commun, mettent en place une communication coordonnée, c'est une belle illustration de l'intercommunalité ! Et la fréquentation des centres s'en ressent : 648 enfants différents accueillis, et plus encore en 2018. Mais il faut savoir s'adapter au territoire, et les centres de loisirs qui ont souhaité perdurer, St Quentin la Poterie et Aigaliers-Baron-Foissac continuent de bénéficier des financements communautaires et de travailler en lien constant avec la CCPU.

2017, c'est aussi, la préparation de la fusion de l'office de tourisme avec celui du Pont du Gard et la création de la Société Publique Locale. Une coopération supplémentaire avec la communauté voisine, après le PETR.

2017, c'est également l'entrée en service du Gymnase Trintignant. Il bénéficie à l'ensemble des collégiens du nord de la communauté, mais aussi à tous ceux qui pratiquent le basket, l'escalade et le badminton. Aux côtés du Département, la communauté de communes finance le bâtiment à hauteur de 20% et recrute le gardien.

2017, c'est autant une année d'évolution pour les zones d'activités. Celle d'une enquête publique pour la ZAE des Sablas, et la première implantation sur celle de Lussan suite à la reprise de la commercialisation en régie directe.

2017, c'est enfin le lancement de la préfiguration de l'Ombrière, centre culturel et de congrès, jusqu' à l'ouverture les initiatives culturelles foisonneront sur le territoire.

Tous ces projets sont en lien avec le Projet de Territoire adopté en 2015 à l'unanimité. Il constitue toujours la feuille de route communautaire.

Jean-Luc CHAPON
Président

Rapport d'activités dressé en application de l'article L5211-39 du CGCT qui doit être transmis chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre. Il doit faire l'objet d'une communication par le maire en conseil municipal.

Photo de couverture : Espace extérieur Microcrèche de Foissac
Photo ci-contre : Serviers La Baume
Photo dernière de couverture : Pougnaoressse

I. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

LE TERRITOIRE

La communauté de communes est organisée autour d'une ville-centre de 9000 habitants, Uzès ville d'Art et d'Histoire et cité ducale et se situe au centre du département à proximité des agglomérations de Nîmes, Alès, Bagnols et même Avignon. Depuis le 1er janvier 2013, 32 communes des communautés de communes de l'Uzège, du Grand Lussan et de l'ex-canton de St Chaptes se sont unies pour constituer un ensemble cohérent.



Population totale	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	EVOLUTION 2015/2017%	EVOLUTION 2011/2017%
Aigaliers	483	486	495	509	501	493	499	1,22	3,31
Arpaillargues et Aureilhac	1019	1028	1042	1055	1071	1 066	1 062	-0,38	4,22
Aubussargues	338	353	356	355	348	340	343	0,88	1,48
Baron	333	329	334	338	341	356	360	1,12	8,11
Belvezet	243	251	256	261	262	258	253	-1,94	4,12
Blauzac	1106	1126	1150	1185	1207	1193	1179	-1,17	6,60
Bourdric	338	359	380	394	406	415	409	-1,45	21,01
Collorgues	535	548	559	566	564	564	582	3,19	8,79
Flaux	339	324	321	318	315	326	349	7,06	2,95
Foissac	357	379	401	416	430	424	421	-0,71	17,93
Fons sur Lussan	237	251	255	261	260	254	249	-1,97	5,06
Fontarèches	229	235	240	247	254	260	261	0,38	13,97
Garrigues Ste Eulalie	737	745	764	774	783	784	774	-1,28	5,02
La Bastide d'Engras	223	219	220	216	214	213	213	0,00	-4,48
La Bruguière	290	297	310	323	336	337	340	0,89	17,24
La Capelle et Masmolène	392	399	405	407	425	439	454	3,42	15,82
Lussan	475	482	489	501	512	510	509	-0,20	7,16
Montaren et Saint Médiers	1434	1487	1538	1561	1552	1 531	1 509	-1,44	5,23
Moussac							1379		
Pognadoresse	199	215	219	229	239	244	250	2,46	25,63
St Dézéry	371	389	400	406	412	422	431	2,13	16,17
St Hippolyte de Montaigu	241	243	246	255	263	266	263	-1,13	9,13
St Laurent La Vernède	715	721	727	734	756	771	744	-3,50	4,06
St Maximin	665	685	705	711	702	707	712	0,71	7,07
St Quentin la Poterie	2994	3025	3044	3040	3038	3 035	3 032	-0,10	1,27
St Siffret	991	1032	1074	1081	1085	1 089	1 080	-0,83	8,98
St Victor des Oules	261	280	284	292	299	307	313	1,95	19,92
Sanilhac Sagriès	883	904	918	932	951	963	920	-4,47	4,19
Serviers Labaume	504	533	565	574	587	599	601	0,33	19,25
Uzès	8602	8755	8979	9058	9012	8 976	8 946	-0,33	4,00
Vallabrix	380	385	389	398	409	407	414	1,72	8,95
Vallerargues	134	136	139	141	142	144	145	0,69	8,21
TOTAUX	26048	26601	27204	27538	27676	27693	28996	4,71	11,32

Source INSEE : Population totale = Population municipale + population comptée à part

LA GOUVERNANCE

Le conseil communautaire est composé de 56 délégués également conseillers municipaux des 32 communes membres. En 2017, il s'est réuni à 9 reprises pour traiter 121 délibérations dont 106 à l'unanimité.

Thierry Clémente, nouveau maire de Collorgues a rejoint le conseil communautaire (remplacement d'André Brunel démissionnaire).

Au 1^{er} janvier 2017, le périmètre de la CCPU s'est étendu à la ville de Moussac, modifiant la représentation des communes.

Ainsi, les communes de Montaren-St Médiers et Uzès ont perdu un siège chacune.

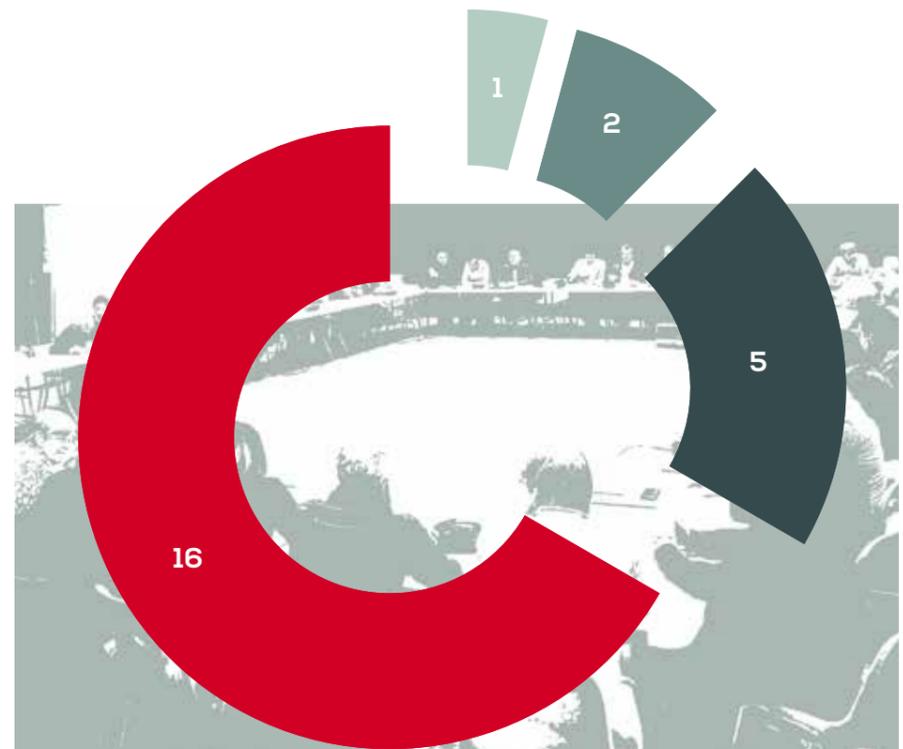
Frédéric Salle Lagarde, maire de Moussac, et Maryse Laurent ont intégré le conseil communautaire.

Pour suivre les projets et préparer les conseils, le bureau est composé de 15 membres, le Président et les 14 vice-présidents. Tous en charge d'un domaine de compétence, ils animent les commissions de travail en relation avec les services.

La commission permanente est composée des mêmes membres que le conseil auquel s'ajoutent les 5 maires non délégués communautaires, les séances ne sont pas publiques. Elle est réunie lorsqu'il s'agit de débattre et décider sans adopter des délibérations. En 2017, 5 séances ont eu lieu.

- Aigalliers 1
- Aubussargues 1
- Baron 1
- Belvezet 1
- Bourdic 1
- Collorgues 1
- Flaux 1
- Foissac 1
- Fons Sur Lussan 1
- Fontareche 1
- Garrigues Sainte Eulalie 1
- La Bastide D'engras 1
- La Bruguiere 1
- La Capelle Masmolene 1
- Lussan 1
- Pognadoresse 1
- Saint Dezery 1
- Saint Hippolyte de Montaigu 1
- Saint Laurent La Vernede 1
- Saint Maximin 1
- Saint Victor Des Oules 1
- Sanilhac 1
- Serviers Et Labaume 1
- Vallabrix 1
- Vallerargues 1
- Arpaillargues 2
- Blauzac 2
- Moussac 2
- Saint Siffret 2
- Montaren et Saint Mediers 2
- Saint Quentin La Poterie 5
- Uzès 16

Nombre des délégués par commune



Président
Jean Luc CHAPON

1^{er} Vice-Président
Yvon BONZI

Délégation Générale

Vice-Présidents		Vice-Présidents		Vice-Présidents		Vice-Présidents	
Dominique VINCENT		Christophe GERVAIS		Christian PETIT		Jean-Claude MANCHON	
Luc BOISSON		Pierre MICHEL		Dominique SÉRRE		Pierre MICHEL	
Dominique EKEL		Christophe GERVAIS		Christian PETIT		Jean-Claude MANCHON	
Agenda 21		Développement économique et ZAE		Haut débit		Petite Enfance et Enfance	
Gestion des rivières		Développement économique et ZAE		Tourisme		Politique de l'emploi	
Fourrière animale		Développement économique et ZAE		Sécurité		Politique de l'emploi	
		Développement économique et ZAE		Sécurité		Politique de l'emploi	

SAQRIN Jean-Claude PEREZ Nicole VERDIER Fabrice CRESPIY Guy BARBERI Bernard GISBERT Pascal JEAN Gérard GODEFROY Didier BETRAC Romain VALMALLE Marie-Françoise	BONNEAU Gérard PIETTE Cindy BETRAC Romain CAUNAN Jacques SALLE LAGARDE Frédéric	RIEU Bernard GUERBER Michel TAVERNIER Eve BONNEAU Muriel DELBOS Thérèse MAZIER Francis PESENTI Régine PEREZ Nicole BARBERI Bernard KIELPINSKI Didier VERDIER Fabrice BRUGUIERE Lionel	PIETTE Cindy CAUNAN Jacques BONNEAU Muriel DE SEGUNS Thierry GUERBER Michel CRESPIY Guy PLATON Frédérique GUARDIOLA Joseph CHAPON Armelle	PIETTE Cindy CAUNAN Jacques BONNEAU Muriel DE SEGUNS Thierry KIELPINSKI Didier CRESPIY Guy PLATON Frédérique GUARDIOLA Joseph CHAPON Armelle	RIEU Bernard GUERBER Michel TAVERNIER Eve BONNEAU Muriel DELBOS Thérèse MAZIER Francis PESENTI Régine PEREZ Nicole BARBERI Bernard KIELPINSKI Didier VERDIER Fabrice BRUGUIERE Lionel	RIEU Bernard GUERBER Michel TAVERNIER Eve BONNEAU Muriel DE SEGUNS Thierry MAZIER Francis PESENTI Régine PEREZ Nicole BARBERI Bernard KIELPINSKI Didier VERDIER Fabrice BRUGUIERE Lionel	PESENTI Régine VALMALLE Marie-France BONNEAU Muriel RAYSSIGUIER Nathalie TAVERNIER Eve AMALRIC Joel BOYER Daniel SEPET Caroline GUARDIOLA Joseph GODEFROY Didier PEUCHERET Séverine LAURENT Maryse
--	---	--	---	--	--	---	---

Vice-Présidents		Vice-Présidents		Vice-Présidents		Vice-Présidents	
Fredéric PLATON		Marie-Michèle ALVARO		Michel GUERBER		Dominique SÉRRE	
Urbanisme		Finances		Agriculture		Déchets ménagers	
mutualisation des services		Finances		Agriculture		Déchets ménagers	
Urbanisme		Finances		Agriculture		Déchets ménagers	
mutualisation des services		Finances		Agriculture		Déchets ménagers	

AMALRIC Joel DE SEGUNS Thierry VEYRAT Luc SEROPIAN Frank DELBOS Thérèse SEPET Caroline BOYER Daniel GODEFROY Didier GISBERT Pascal CAUNAN Jacques	AMALRIC Joel DE SEGUNS Thierry VEYRAT Luc SEROPIAN Frank DELBOS Thérèse SEPET Caroline BOYER Daniel GODEFROY Didier GISBERT Pascal CAUNAN Jacques	BONNEAU Gérard AMALRIC Joel JEAN Gérard RIEU Bernard FOUQUART Jean-Claude SAQRIN Jean-Claude GISBERT Pascal KIELPINSKI Didier MAZIER Francis VERDIER Fabrice LAURENT Maryse	BONNEAU Gérard AMALRIC Joel JEAN Gérard RIEU Bernard FOUQUART Jean-Claude SAQRIN Jean-Claude GISBERT Pascal KIELPINSKI Didier MAZIER Francis VERDIER Fabrice LAURENT Maryse	MEJEAN Patrick DE SEGUNS Thierry PRESENTI Régine BARBERI Bernard BONNEVILLE Raymond SALOU Frédérique CAUNAN Jacques EKEL Dominique MIRGALET Christine PERNIN-VIDAL Odile	BONNEAU Gérard AMALRIC Joel JEAN Gérard RIEU Bernard FOUQUART Jean-Claude SAQRIN Jean-Claude GISBERT Pascal KIELPINSKI Didier MAZIER Francis VERDIER Fabrice LAURENT Maryse	BONNEAU Gérard AMALRIC Joel JEAN Gérard RIEU Bernard FOUQUART Jean-Claude SAQRIN Jean-Claude GISBERT Pascal KIELPINSKI Didier MAZIER Francis VERDIER Fabrice LAURENT Maryse	RIEU Bernard TAVERNIER Eve BONNEAU Muriel DUREL Anne-Claire RAYSSIGUIER Nathalie CHAPON Armelle GUARDIOLA Joseph MIRGALET Christine GISBERT Pascal KIELPINSKI Didier GODEFROY Didier VALMALLE Marie-Françoise SEPET Caroline LAURENT Maryse
--	--	---	---	---	---	---	--

LES FINANCES EN 2017

La structure budgétaire de la CCPU est la suivante :

- Le budget général qui retrace la quasi-totalité de l'activité communautaire.
- Le budget sur la zone d'activités du Grand Lussan.
- Le budget annexe du Service d'assainissement non collectif.
- Le budget de l'office de tourisme est directement assuré par l'EPIC.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET GÉNÉRAL

(Hors opérations d'ordre)

A. Section de fonctionnement k€

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	1 814	013	Atténuations de charges	124
012	Charges de personnel	3 591	70	Produit des services	476
014	Atténuation de produits	5 706	73	Impôts et taxes	13 535
65	Autres charges de gestion courante	4 510	74	Dotations participations	3 013
66	Charges financières	19	75	Autres Produits gestion courante	19
67	Charges exceptionnelles	0	76	Produits financiers	0
			77	Produits exceptionnels	421
			78	Reprises provisions semi-budgétaires	101
		15 642			17 692

B. Section d'investissement k€

Dépenses			Recettes		
16	Remboursement d'emprunt	73	10222	FCTVA	188
20	Immobilisations incorporelles	99	13	Subventions d'investissement	42
204	Subventions d'équipement	16	16	Emprunts	0
21	Immobilisations corporelles	38	1068	Excédents fonctionnement capitalisés	4 098
23	Immobilisations en cours	96			
Opé	Aire camping-car		Opé	Aire camping-car	
	Mise en tourisme			Mise en tourisme	

	Mise en réseau bibli	1		Mise en réseau bibli	
	Maison petite enfance	2		Maison petite enfance	
	Maison de l'interco	707		Maison de l'interco	31
	Matériel festivités	10		Matériel festivités	
	Pont des Charrettes			Pont des Charettes	4
	Crèche St Quentin	6		Crèche St Quentin	1
	Crèche Uzès	1		Crèche Uzès	3
	ZAE Les Sablas	8		ZAE Les Sablas	
	Communication			Communication	
	Pistes DFCI	54		Pistes DFCI	16
	Centre culturel et de congrès	362		Centre culturel et de congrès	
	Lecture publique	35		Lecture publique	8
	ACM Uzès				
26	Participation et créances rattachées (capital SPL)				
27	Autres immobilisations financières				
		2 000			4 395

Il peut être noté en 2017 :

- Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, elles croissent de 15 079k€ à 15 642k€ (+3,3%) pour l'essentiel en raison des services transférés. Les charges à caractère général ont significativement augmenté (+21% à 1 814k€), les frais de personnel ont cru de 17% de 2 968k€ à 3 591k€ (notamment prise en régie de 4 ALSH, recrutement gardien halle de sport et renfort à l'accueil/secrétariat). Les atténuations de produits (pour l'essentiel les attributions de compensation aux communes et reversement de FNGIR à l'Etat) ont augmenté de 2,8% à 5 706k€, soit le montant de l'attribution de compensation de Moussac. Les autres charges de gestion courantes (subventions et participations obligatoires aux organismes dont est membre la CCPU) ont diminué à 4 510k€ (-2,6% ; fin des prestations de service pour les ALSH).

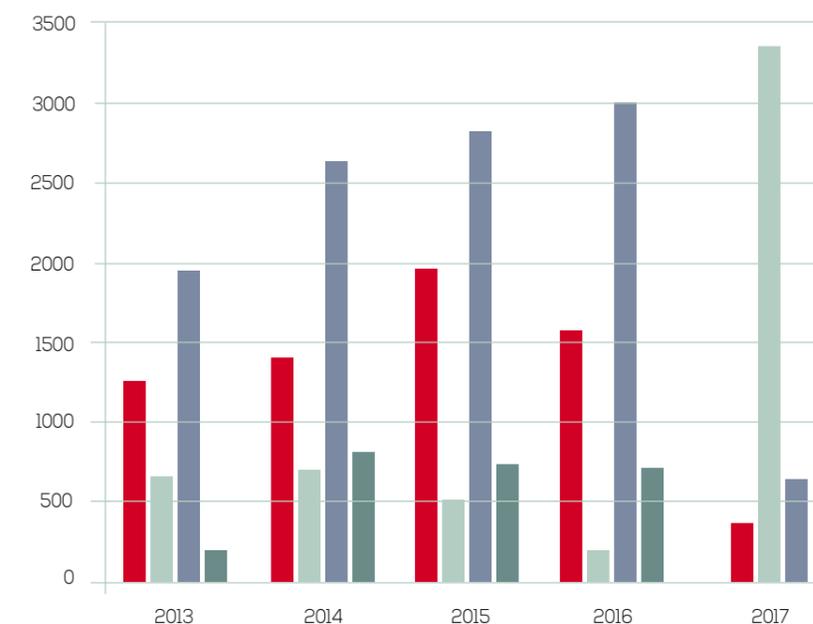
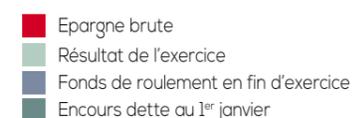
- Les recettes de fonctionnement évoluent parallèlement de 16 632€ à 17 692k€ (+6,4%), les points saillants sont les suivants. Les produits des services (476k€) sont constitués essentiellement de la participation des parents aux structures petite enfance et enfance (313k€), du remboursement de la mise à disposition des agents à l'OT (101k€). Au titre des recettes fiscales directes (y compris Moussac), la CCPU a perçu 4 886k€ pour la TH (+6.3%), 978k€ de TFB (+6,5%), 69k€ de TFNB (+5,2%), 1 722k€ de CFE (+6,7%). Soit une progression de 460k€ (+6,4%). La fiscalité transférée : 385k€ de Tascom (+50k€, +14,8%), 923k€ de CVAE (+80k€, +8% contre -1% en 2016) cette taxe est très fluctuante, et 230k€ d'IFER (+9%, 136k€ issus du photovoltaïque). Pour la fiscalité indirecte, la TEOM s'établit à 3 838k€ (+5,6%), et la taxe de séjour à 151k€ (+5,6%).

Au total, le chapitre des dotations et participations augmente à 3 013k€ (+3,6 %), la baisse des dotations de l'Etat étant compensée par les participations de la CAF et du département, ainsi que par les compensations fiscales.

Surtout, la section comprend des recettes non pérennes : 507k€ de recettes exceptionnelles (dont 406k€ de reprises de provision de 2016 du budget ZAE) et 101k€ de reprises sur provisions 2017, toujours sur le budget annexe ZAE de Lussan.

- En investissement, le niveau global de dépenses s'établit à 2 000k€. Elles concernent les fonds de concours pour 805k€ dont 800k€ pour les stades d'Uzès et 5k€ pour le programme aux communes (35k€ en RAR), 82 k€ en remboursement du capital des emprunts, 57k€ en études et achats de logiciel (logiciel unique petite enfance/enfance/jeunesse), et 53k€ d'achats de véhicules, matériel de bureau et informatique. Les dépenses liées aux opérations figurent dans le tableau.

Les recettes ressortent à 148k€, dont 88k€ de subventions (DFCI principalement), 59k€ de FCTVA. Aucun emprunt n'a été souscrit.



Les budgets annexes

Le SPANC

Cette compétence est exercée via une DSP (Véolia) et par prestation de service de la part des syndicats de Collorgues, St Laurent la Vernède et Lussan. Fin 2017, ce budget présente un excédent de fonctionnement (pas d'inscription en investissement) de 17k€, pour des dépenses de 8k€ (reversement aux syndicats) et des recettes de 21k€ (14k€ de redevances et 6k€ de subvention de l'Agence de l'Eau).

La ZAE de Lussan

Déficitaire fin 2016 à hauteur de 429k€, le budget est désormais déficitaire de 45k€, en raison du reversement de la provision depuis le budget général de 406k€, réalisée en 2016 sur le budget général, en 2017 sur le budget annexe.

LES RESSOURCES HUMAINES

L'année 2017 a été marquée par :

- L'intégration des agents de différents sites ALSH de Blauzac, Garrigues, Moussac et Uzès en régie directe (Accueil de loisirs sans hébergement) au 1er janvier 2017, suite à la prise de compétence
- La mise en place du RIFSEEP, nouveau régime indemnitaire à compter du 1er janvier 2017,
- La transformation du syndicat mixte SCOT Uzège Pont du gard en Syndicat mixte PETR Uzège Pont du Gard et l'intégration des agents de l'association Pays Uzège Pont du Gard. Pour rappel les services ressources humaines et comptabilité sont mis à disposition de ces deux syndicats mixtes.
- La mise à jour des règlements du personnel, intégrant le principe de laïcité.
- La mise en place d'une convention de service commun avec la mairie d'Uzès pour le gardiennage des infrastructures sportives municipales et intercommunale (gymnase Trintignant)

La masse salariale s'établit à 3,5 M € pour 2017, hors rémunération des personnels extérieurs ou mis à disposition, soit 109 agents dont 72% sont titulaires au 31 décembre 2017.

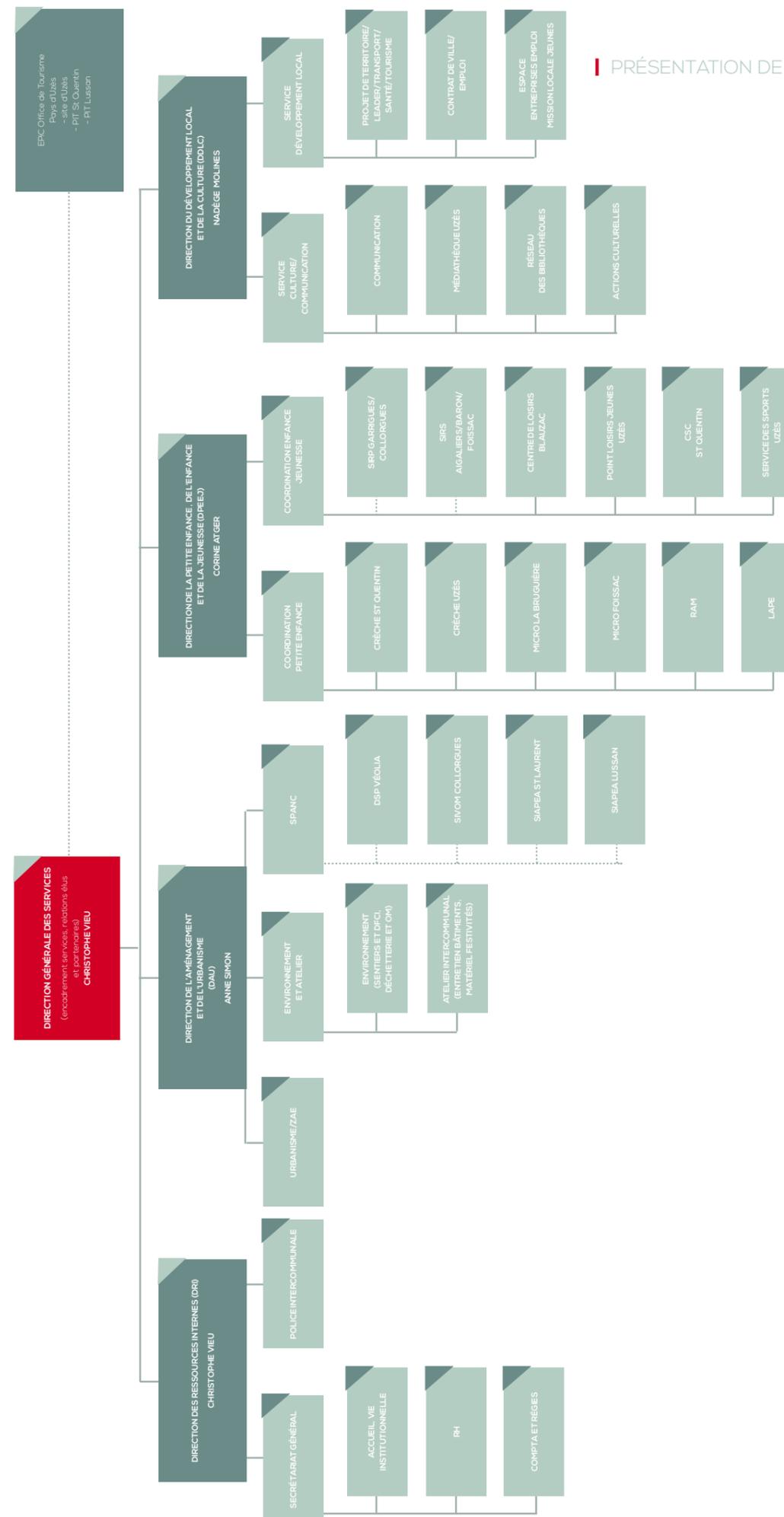
Les effectifs :

Répartition par catégorie des agents permanents en décembre 2017

	Titulaire	Non titulaires	Hommes	Femmes	Total	%
A	10	4	1	13	14	13
B	8	4	1	11	12	11
C	60	23	16	67	83	76
Total	78	31	18	91	109	100

Dont 8 CDI de droit public liés à la transformation des contrats associatifs de la crèche et du centre de loisirs d'Uzès et des contrats de droit privé des micro-crèches de La Bruguière et de Foissac.

Position	Nb d'agents	Equivalent temps plein
Temps complet	91	81
Temps non complet	18	12.8
Total	109	93,8



Prestation de service, DSP, EPC, EPIC Associations

Nb : la DRI est mise à disposition du syndicat mixte du SCOT Uzège-Pont du Gard

LA COMMUNICATION

La communauté de communes décline sa communication sur différents supports à destination de la population, des élus, partenaires institutionnels et professionnels du territoire.

Le site Internet : www.ccpaysduzes.fr

Vitrine de la communauté de communes auprès des citoyens et des usagers, le site Internet comptabilise 25 443 visites fin 2017 (16 898 lors de son lancement en 2013), soit 76 visites en moyenne par jour et 71 % de nouvelles visites. Une réflexion autour d'une refonte du site, aujourd'hui limité en terme numérique et peu adapté aux évolutions de la CCPU a été engagée en novembre (diagnostic et axes de développement). La refonte sera opérationnelle courant 2018.

Une page facebook « communauté de communes Pays d'Uzès » lancée en 2014, permet de communiquer sur l'actualité de la CCPU, annoncer et partager ses événements sur les réseaux sociaux. Elle comptabilise aujourd'hui plus de 700 abonnés (500 en 2016).

Une dizaine de publications dans le journal local « le Républicain d'Uzès et du Gard » avec deux pages dans le guide de l'été permettent de communiquer sur l'actualité et les animations de la communauté de communes.

La réalisation et la diffusion du magazine de la CCPU depuis 2013, distribué auprès des habitants du territoire (15 500 exemplaires), afin qu'ils puissent se tenir informés des évolutions et des projets de la communauté de communes. Deux magazines par an sont distribués (en décembre et en juin).

Mis en place en 2016, un agenda culturel et touristique du Pays d'Uzès accompagne le numéro de l'été. Une formule qui permet de regrouper sur une même page les manifestations phares de juillet à novembre. Néanmoins, la distribution continue de poser problème.

Des annonces périodiques sur l'antenne de Radio France Bleu Gard Lozère en partenariat avec la ville d'Uzès et l'Office de Tourisme Pays d'Uzès pour communiquer sur la saison d'arts de la rue « Le Temps des Cerises », les marchés nocturnes du Pays d'Uzès ou bien encore sur les spectacles équestres du Haras d'Uzès.

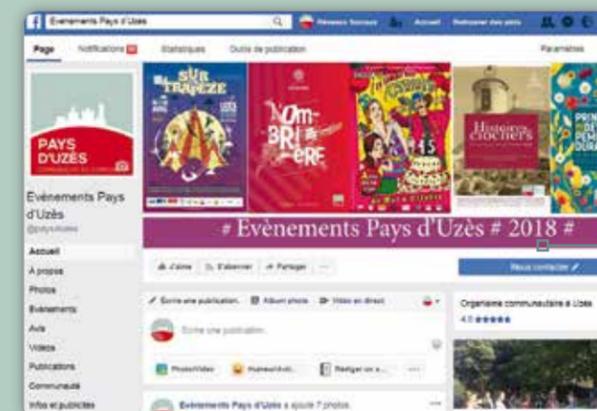
Avec la prise des nouvelles compétences intercommunales notamment avec le développement des actions culturelles, le service communication renforce et développe son champ d'action auprès du public, des professionnels et partenaires à travers l'organisation d'événementiels, rendez-vous ou conférences de presse.



Site internet
www.ccpaysduzes.fr



Annonce presse



Page Facebook



Magazine de la CCPU

LES COMPÉTENCES DE LA CCPU

La CCPU exerce trois types de compétences : obligatoires, optionnelles (choix dans une liste) et facultatives (choix libre). Elle les exerce de plein droit à la place des communes, dans le souci d'une plus grande efficacité de l'action publique. En 2016, la CCPU s'est vue confier par les communes la compétence Enfance/Jeunesse et lecture publique pour ce qui concerne la Médiathèque d'Uzès.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1° Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale sous réserve des dispositions de l'article 136 de la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové

2° Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

3° Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement à compter du 1er janvier 2018

4° Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

5° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

1° Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

2° Politique du logement et du cadre de vie

2° bis En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville

3° Création, aménagement et entretien de la voirie

4° Action sociale d'intérêt communautaire :
 • Petite Enfance :
 - définition et mise en œuvre d'une politique d'accueil, d'éveil et de socialisation des jeunes enfants d'âge préscolaire,
 - définition et mise en œuvre d'une politique d'accompagnement et de soutien à la parentalité.

• Enfance Jeunesse
 - définition et mise en œuvre d'une politique d'accueil collectif de mineurs à caractère éducatif de type extrascolaire, avec ou sans hébergements
 - définition et mise en œuvre d'une politique éducative, d'accompagnement et de soutien aux mineurs et à leurs familles.

5° Assainissement non collectif, et à compter du 1er janvier 2018 assainissement non collectif et collectif

6° Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes

COMPÉTENCES FACULTATIVES

1° Transports : mise en place de transports dédiés aux événements culturels ou touristiques, et aux foires et marchés du territoire

2° Sécurité publique :
 - définition et mise en œuvre d'une politique de protection des personnes et des biens à l'échelle communautaire ; la police intercommunale exerce ses missions sur l'ensemble du territoire communautaire ; dans les communes disposant d'une police municipale une convention réglera les conditions d'intervention des deux services
 - actions et participations à des organismes de prévention ou d'éducation œuvrant dans le domaine de la prévention de la délinquance

3° Actions culturelles :
 - élaboration et mise en œuvre d'une programmation culturelle annuelle communautaire visant à organiser les manifestations intercommunales actuelles : le Temps des Cerises
 - élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication globale de l'offre culturelle du territoire

4° Fourrière animale : gestion d'un lieu de dépôt adapté à l'accueil et à la garde des animaux errants visés par la loi ou pris en charge d'un contrat de prestation de services assuré par un opérateur tiers

5° Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs :
 - étude, création, aménagement, extension, entretien, gestion d'équipements sportifs et culturels dont le caractère est unique sur le territoire, dont l'origine géographique des usagers excède le territoire d'une seule commune et sous réserve de l'accord du conseil municipal de la commune d'implantation
 - en matière de lecture publique :
 • la gestion et l'entretien de la médiathèque d'Uzès
 • l'animation du réseau des autres bibliothèques du territoire

■ Nouvelles compétences transférées au 1er janvier 2016.

LE PROJET DE TERRITOIRE : LA FEUILLE DE ROUTE COMMUNAUTAIRE

Afin de donner plus de cohérence à l'action communautaire et de cerner les priorités, les élus ont approuvé en 2015 le projet de territoire après une année de travail en concertation : 4 axes ont été développés en 20 orientations déclinées dans un plan d'actions approuvé à l'unanimité en conseil communautaire. L'année 2017 marque le développement de projets issus du transfert des compétences «lecture publique» et «enfance jeunesse» ainsi que la conception d'un sentier d'interprétation à La Capelle-Masmolène, la mise en place d'une veille foncière agricole en partenariat avec la SAFER, la structuration d'une politique culturelle... 11 actions ont été réalisées et 8 sont en cours de réalisation, ce qui représente 37% des opérations inscrites au plan d'actions.

Etat d'avancement des opérations à court terme selon les axes stratégiques

	Réalisées	En cours de réalisation	Non réalisées	Total
Axe 1: Solidarité, vitalité et bien vivre ensemble	2	1	1	4
Axe 2: Image, qualité de vie et identité locale	3	3	2	7
Axe 3: Attractivité et dynamisme économique	3	4	1	8
Axe 4: Aménagement durable et équitable	3	1	0	4

Une communication a été adressée à la population avec des articles dans le magazine de la CCPU et dans la presse locale. Ce projet porte les perspectives des années à venir et l'ambition communautaire à court, moyen et long termes. Il est téléchargeable sur www.ccpaysduzes.fr.

PROGRAMME LEADER

Le programme européen Leader (2014-2020) vise à soutenir la stratégie de développement d'un territoire, déclinée sous forme de plan d'actions. Il est financé par le Fond Européen Agricole de Développement Rural (FEADER) et vise d'une manière générale à encourager les initiatives innovantes ou expérimentales dans les territoires ruraux. Des actions portées sous maîtrise d'ouvrage publique et/ou privée peuvent être soutenues par des fonds européens Leader, assortis d'autres cofinancements publics nationaux. Suite à un appel à projet lancé par la région en 2014, la communauté de communes Pays d'Uzès a participé activement avec plus de 130 acteurs privés et publics à la construction de ce dossier. Le conseil régional a retenu la candidature du Pays Uzège-Pont du Gard sur la stratégie «Développer des synergies pour mieux vivre ensemble l'Uzège-Pont du Gard». Une enveloppe de 2 350 K€ est attribuée au territoire pour la période 2014-2020. Les vice-présidents Michel Guerber et Christian Petit sont membres du Groupe d'Action Locale. La stratégie Leader du territoire Uzège-Pont du Gard s'articule autour de trois axes : - Structurer un tourisme durable, - Faire de la créativité un vecteur de développement économique - Expérimenter de nouvelles approches pour renforcer la cohésion sociale. En 2017, le comité de programmation a approuvé deux projets portés par la communauté de communes : l'aménagement d'un sentier d'interprétation sur le site de l'étang de la Capelle-Masmolène et Sur un Trapèze.



Table ronde avec la Présidente du GAL, Berengère Noguier

II. EXERCICE DES COMPÉTENCES

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1 - Zone d'activités de Pont des Charrettes



Plus de trente ans après sa création, la zone d'activités de Pont des Charrettes connaît un regain d'activités. Après l'implantation de Mac Donalds, de nouvelles enseignes ont renforcé courant 2016 l'attractivité de la zone : Gifi, Feu Vert, King jouet...

Le lifting réalisé par la CCPU a permis de répondre aux nécessités d'adaptation à la fois techniques et réglementaires : reprise de revêtement, amélioration de l'éclairage public, espaces verts.

L'aménagement qualitatif de la zone permet d'assurer un environnement favorable au maintien et au développement des entreprises locales, de préserver un tissu économique porteur d'emplois durables, et de favoriser le développement des activités économiques non liées à l'afflux touristique et résidentiel.

2 - Zone d'Activités du Grand Lussan

Située à Lussan sur la route départementale 6 entre Alès (à 20 minutes) et Bagnols sur Cèze (à 20 minutes) et à proximité d'Uzès (à 15 minutes), la zone d'activités du Grand Lussan propose 8 lots disponibles immédiatement permettant des exonérations fiscales (zone de revitalisation rurale)

La communauté de communes Pays d'Uzès a pris acte de l'expiration du contrat de concession d'aménagement avec la SEGARD le 30 juin 2015, et a acheté pour un montant de 558 835 € l'ensemble des terrains destinés à être cédés aux tiers et non encore revendus, soit une superficie de 26 956 m². Par ailleurs, les conditions d'installation ont été assouplies (logement de gardien, utilisation des matériaux...).



La zone d'activités du Grand Lussan a accueilli en 2016 une nouvelle entreprise, une distillerie de plantes aromatiques. Lueurs du Sud, (avec la création de 6 à 7 emplois) et les discussions ont abouti avec la société Bockmann pour l'implantation d'un commerce de véhicules de transport pour chevaux et matériel équestre.

3- Zone d'Activités du Mas de Mèze



La zone d'activités recense une trentaine d'établissements qui représentent plus de 150 emplois. La majorité des établissements sont liés au secteur artisanal mais aussi productif. Les surfaces utilisées sont diverses, de nombreux établissements sont en location.

La communauté de communes a réalisé une étude d'opportunité économique et de faisabilité technique. Le diagnostic d'opportunités économiques permet d'identifier une demande pour les activités du BTP, de l'artisanat et de la production :

- une demande des établissements liée aux secteurs présents,
- une demande des établissements qui nécessite un foncier plus adapté,
- une demande des entreprises en phase d'expansion qui nécessite de nouveaux locaux.

Une réflexion est en cours pour étendre la zone d'activités du Mas de Mèze. Sans attendre la communauté a acheté en 2015 un terrain de 1.6 ha à la commune afin de garantir cette extension.

4- Zone d'activités Les Sablas



Située à l'entrée d'Uzès, sur la commune de Montaren et Saint Médiars, en bordure de la RD 981, la zone d'activités Les Sablas est en cours d'aménagement.

La zone d'activités « Les Sablas » est une zone à vocation d'activités économiques, principalement commerciales ; elle est notamment destinée à accueillir les activités manquantes à l'échelle du bassin de vie, notamment dans le domaine de l'équipement de la maison et de la personne, de la santé, du bien-être et des loisirs, mais également des activités de services nécessaires à la population locale.

La procédure d'urbanisme retenue est la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). La communauté de communes a confié les études à la SEGARD.

Les acquisitions de terrains sont aujourd'hui terminées. Par délibération en date du 8 décembre 2014, le conseil communautaire a approuvé le dossier de création de la zone.

L'ouverture à l'urbanisation de la ZAC « Les Sablas » est phasée avec :

- Une première tranche incluant les terrains situés au nord de l'ancien chemin d'Alès à Uzès et l'emplacement retenu pour le bassin de rétention, soit 4,31 ha.
- Une seconde tranche de 7,54 ha (elle-même divisée le cas échéant en plusieurs phases) correspondant à la moitié sud de la ZAC.

Les dossiers d'autorisation au titre de la police des eaux et de mise en compatibilité du PLU avec la déclaration de projet ont été présentés à l'enquête publique du 02 octobre 2017 au 06 novembre 2017 inclus.

5- Emploi



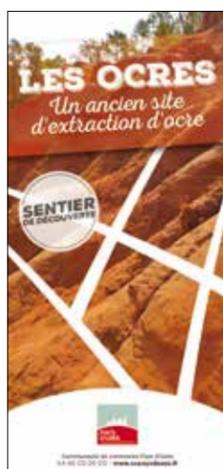
L'Espace Entreprise Emploi, un outil incontournable

Situé Immeuble Alzon, place des Cordeliers à Uzès, cette plateforme innovante est ouverte à toutes personnes en recherche d'emplois, de formations et de conseils liés à l'environnement socioprofessionnel. Elle accueille le public les lundis, mercredis, jeudis et vendredis.

La Mission Locale Jeunes du Gard Rhodanien Uzège, partenaire historique de la communauté de communes Pays d'Uzès fait vivre ce lieu et anime ses actions. L'Espace Entreprise Emploi s'inscrit pleinement dans la dynamique du territoire, visant à consolider les partenariats entre les pouvoirs publics, les entreprises locales, les chambres consulaires, etc. Ce lieu est aujourd'hui largement identifié par la population, il a accueilli 6000 personnes dont 213 ont assisté à des ateliers en 2017. Cet ancrage territorial a permis de rassembler les publics autour de forums de l'emploi, de rencontres professionnelles, de temps des échanges, de renforcer la collaboration avec les acteurs de l'insertion par l'activité économique et d'envisager les mutations à venir. L'opportunité de travailler de concert avec les services de Pôle Emploi est saisie et permet aujourd'hui aux demandeurs d'emploi de trouver un relai de terrain en adéquation avec l'ère de la dématérialisation. Les entreprises y ont également toute leur place, 109 d'entre elles ont sollicité l'Espace Entreprise Emploi Pays d'Uzès et 306 mises en relation ont été effectuées avec des demandeurs d'emplois !

	Lundi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h00 à 12h00	X	X	X	X
13h00 à 15h30				X
13h00 à 17h00	X	X	X	X

6- Développement touristique



Si la communauté de communes a délégué dans le cadre de sa compétence tourisme, l'essentiel des missions à l'Office de Tourisme, elle mène par ailleurs des actions propres de développement et d'aménagement touristiques.

L'aire de repos et de services pour camping-cars à Fons sur Lussan

Mise en service en 2012, elle comprend une borne multiservices proposant différents services (eau, électricité, vidange). Elle fonctionne avec un monnayeur via un système de jetons (vente des jetons 1,5 € aux commerçants de proximité qui les revendent 2 € aux usagers). Cette année, 120 jetons ont été vendus. D'après les analyses de fréquentation, 350 nuitées ont été recensées sur l'aire de repos en 2017. La fréquentation de l'aire se révèle plus importante au printemps et à l'automne et se fait plus discrète durant la période estivale. L'aire est utilisée tout au long de l'année, majoritairement par des randonneurs qui explorent la région pendant 2 à 3 jours.

Les sentiers d'interprétation à Lussan et St Laurent la Vernède



La CCPU aménage et entretient les sentiers d'interprétation des Concluses à Lussan ainsi que celui des Ocres à St Laurent la Vernède. Elle gère par ailleurs un circuit de géocaching (chasse au trésor avec GPS) sur le sentier des Ocres.

Un projet de sentier d'interprétation de la Capelle et Masmolène est en cours de réflexion.

7- L'Office de Tourisme



Outre ses actions classiques d'accueil, d'éditions, de visites guidées, de billetterie, etc... l'Office de Tourisme poursuit le développement de l'information et de la communication sur l'offre touristique ainsi que l'amélioration de la démarche qualité.

L'année 2017 marque la fusion des deux offices de tourisme par une délibération du 25 septembre pour donner naissance à une nouvelle structure : la Destination Pays d'Uzès Pont du Gard. Cette dernière regroupera 49 communes issues des 2 communautés de communes Pays d'Uzès et Pont du Gard. Depuis 2018, cet office est désormais une entreprise, sous la forme d'une Société Publique Locale (SPL), pour plus de réactivité et plus de proximité avec les professionnels. Pour diffuser l'information touristique, les 5 bureaux d'accueil sont conservés (Uzès, Lussan, St Quentin la Poterie, Remoulins-Pont du Gard et Aramon).

La SPL est présidée par Christian Petit, la vice-présidente est Muriel Dherbecourt.

8- La taxe de séjour

Instaurée sur l'ensemble du territoire communautaire par délibération du 21 janvier 2013, la taxe de séjour permet de financer le développement et la promotion touristique du territoire Pays d'Uzès.

Les hébergeurs sont chargés de collecter la taxe auprès de leurs locataires, de déclarer trimestriellement le nombre de nuitées et le montant à la communauté de communes et de reverser la taxe au Trésor Public. Le montant de la taxe de séjour est calculé au réel en fonction de la catégorie de l'hébergement par personne et par nuit.

Depuis le 1er janvier 2015 le Département du Gard a institué une taxe additionnelle à la taxe de séjour dont le montant a été fixé à 10% du montant perçu au titre de la taxe de séjour.

Années	Hébergements	Nuitées	Recettes
2013	428	178470	148189
2014	403	187493	154122
2015	455	192847	136192
2016	487	198856	142950
2017	512	209993	151343

En euros

Le nombre d'hébergeurs continue de croître, essentiellement non classés et 4/5 étoiles, entraînant une hausse des nuitées soumises à la taxe de séjour et, in fine, une hausse des recettes par rapport à 2016, avec des tarifs similaires.

Le 4 septembre 2017 le conseil communautaire a approuvé la nouvelle tarification de la taxe de séjour pour 2018.

9- Schéma local de la randonnée

Les réseaux des communautés de communes du Pays Uzès – Pont du Gard sont interconnectés et la signalétique conforme à la Charte du conseil départemental. Le schéma local de la randonnée représente 610 kms pour les 32 communes de la CCPU. Il intègre également les circuits proposés dans le cadre du centre VTT de l'Uzège et les pistes d'endurance autour des Haras Nationaux d'Uzès. Les sites les plus significatifs du point de vue patrimonial, historique ou paysager (ex : Capitelles à Blauzac, Concluses et Garrigues à Lussan, les charbonnières à Aigaliers, les carrières de meule à St Quentin la Poterie, vallée de l'Eure à Uzès...) sont mis en valeur par la pose de panneaux d'interprétation.

La CCPU, en partenariat avec différentes associations, coordonne l'entretien et la gestion des chemins de randonnées (débroussaillage, commande et remplacement des lames, poteaux directionnels...). Depuis 2014, le centre social de St Quentin la Poterie prend en charge l'entretien des chemins de randonnée du territoire, hormis une boucle sur la vallée de l'Eure assurée par l'association «Le Transfo». La CCPU, quant à elle, s'occupe en régie du balisage. Seule une petite partie reste confiée à l'association Rando-Cèze sur le secteur de Lussan. Les cartoguides « Collines et Vignobles autour d'Uzès » ; « Garrigues et Concluses autour de Lussan » et « Massif et Gorges du Gardon » reprennent le réseau des sentiers des 32 communes de la CCPU. Ils sont vendus au prix public de 5 €.



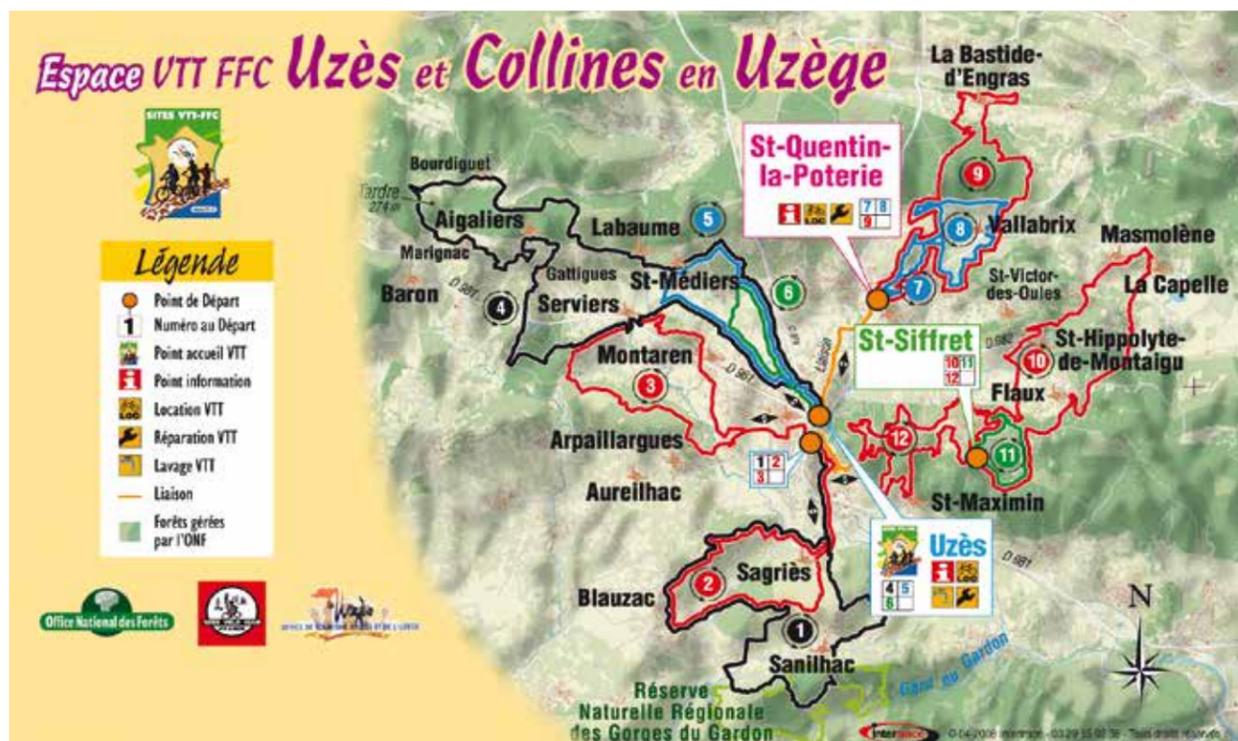
Pistes d'endurance



La communauté de communes a aménagé 80 kms de pistes d'endurance équestre, notamment utilisées dans le cadre des Finales Nationales des Jeunes Chevaux d'Endurance chaque année en octobre, mais aussi, toute l'année. Les interventions sont effectuées ponctuellement sur les points du parcours présentant des difficultés particulières pour les montures et les cavaliers afin de leur offrir des conditions optimales de courses. Les travaux, suivant les besoins, consistent en l'approvisionnement et la mise en place de sable, ou en scarification, broyage et mise en forme ou en terrassement. Ces finales qui, courant octobre depuis plus de 15 ans, attirent plus de 600 cavaliers venus de la France entière et même de l'étranger, font du Pays d'Uzès un pôle important de l'endurance, deuxième discipline équestre en France. En 2017, c'est ainsi 18 060,00 € qui ont été engagés, pour notamment la réfection d'un passage à gué sur la commune d'Arpaillargues.

VTT

En partenariat avec la Fédération Française de Cyclisme (F.F.C.), l'Association Uzès Vélo Club et l'Office de Tourisme Pays d'Uzès, la CCPU a créé et développé un site V.T.T autour d'équipements et de prestations de qualité. Le tracé «en marguerite» d'une distance d'environ 270 kms est composé de différents parcours présentant un intérêt touristique et sportif, à partir de trois points de départs : Uzès, Saint Quentin la Poterie, Saint-Siffret. Le niveau de difficulté varie en fonction des itinéraires identifiés par 4 couleurs. Pour assurer la pérennité du sentier, les circuits empruntent un maximum de voies communales ou publiques. Certains parcours traversent des forêts gérées par l'Office National des Forêts, un circuit traverse la Réserve Naturelle des Gorges du Gardon. La CCPU a financé l'opération. Elle prend à sa charge l'achat des adhésifs de balisage mais en confie la pose et l'entretien au club local Uzès Vélo Club. L'aménagement comprend : les balises, les panneaux, les cartes d'itinéraire, les plans de poche...



10 - Défense de la Forêt Contre les Incendies (D.F.C.I.)



Le réseau des pistes de Défense des Forêts Contre l'Incendie a pour objectif majeur de permettre un accès rapide au plus près d'un départ de feu. C'est pour cette raison que l'aménagement préventif du territoire joue un rôle fondamental dans l'efficacité de la lutte. Les pistes DFCl sont classées selon 3 critères : - La largeur de la chaussée (6 ou 4 mètres) - Les caractéristiques du débroussaillage - La densité des aménagements complémentaires à la piste (aires de retournements, aires de croisements, signalisation...). Cette distinction dans le niveau de classement des pistes est nécessaire car elle permet de concentrer l'investissement nécessaire à la création et à l'entretien régulier des bandes débroussaillées dont l'intérêt stratégique est reconnu. A l'issue de l'étude du plan de massif, certaines pistes sont retenues alors qu'elles ne répondent pas aux critères minimaux requis, elles doivent donc faire l'objet d'une normalisation. Chaque année, la CCPU, sur proposition du conseil départemental du Gard, réalise des travaux d'entretien et de normalisation des pistes DFCl. Les travaux sont subventionnés à 17% par l'Etat et à 63% par l'Europe. La CCPU finance les 20% restants. En 2017, des travaux de normalisation ont commencé sur les pistes U8 (Aigaliers, Belvezet, Seynes) et Y59 (Uzès) pour un montant de 86 124,50 HT, subventionné à hauteur de 80% (30% Etat et 50% FEADER). Parallèlement, des travaux d'entretien ont été entrepris sur les pistes Y56 Castillon du Gard, Flaux ; U6 (La Bruguière) ; U42 (La Bruguière, Vallerargues) ; U13 (La Bruguière) et U48 (Fontarèches) pour un montant de 41 039,79€ HT subventionné à 80%.

Des conventions ont été signées avec le syndicat mixte du Mont Bouquet, les SIVU de l'Yeuseraie et du massif du Gardon afin d'optimiser la gestion des travaux et la répartition des coûts.

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

1- Halle de sports : quartier Mayac à Uzès

Depuis son inauguration le 21 septembre 2017, la Halle des Sports Jean Louis Trintignant à Uzès ne désemplit pas. Le planning de ce nouvel équipement sportif est complet. La halle est utilisée la journée par les élèves du collège, en soirée et les week-ends par les associations de basket, badminton et escalade.

Pour le bonheur des élèves et des associations, la halle des sports propose 1800 m² dédiés à la pratique de multi-sports : hand ball, basket ball, volley ball, badminton, gymnastique rythmique, tennis de table, mur d'escalade.

Elle est équipée de gradins pour l'accueil du public, d'une capacité de 100 places, de vestiaires, de locaux de stockage des équipements sportifs mobiles, de locaux techniques et d'un logement de gardien.

La halle de sport est évaluée à 4,6 millions d'euros, la CCPU apporte une participation de 20 % et met à disposition un gardien pour gérer le site.

La Mairie d'Uzès a cédé le terrain à titre gratuit, réalisé les travaux de viabilisation et aménagé la voie d'accès pour un montant de 472 620 euros TTC avec un fonds de concours de la CCPU de 160 000 € TTC.



2- Des installations sportives modernisées pour tous

La CCPU envisageait la création d'un stade d'honneur sur le site de la zone d'activités des Sablas à Montaren et St Médiars. Par souci d'économie et d'efficacité et après examen du projet, celui s'est substitué à la réhabilitation des deux stades existants sur Uzès : le « Refuge » dédié au club de rugby et aux écoles et « Pautex » pour le football et les écoles.

Des pelouses synthétiques de dernière génération ont été posées durant l'été 2016 sur les deux équipements. La dernière phase des travaux prévoit la création de deux nouveaux vestiaires, un bureau et la couverture des tribunes au stade du Refuge.

Ces installations rénovées permettent ainsi de satisfaire les besoins des clubs (620 licenciés) et des scolaires et offriront de nouvelles perspectives pour les centres de loisirs du territoire et activités périscolaires. Avec ces travaux de modernisation, la durée d'utilisation hebdomadaire des stades s'accroît en passant de 15 h jusqu'à maximum 80 h sur une durée de vie de 10 ans. Le coût des travaux s'élève à 1 600 K€ HT. Sous maîtrise d'ouvrage communale, la CCPU a apporté son soutien financier en versant une participation de 800 K€.

3- Ordures ménagères

La CCPU exerce la compétence juridique de l'élimination et de la valorisation des déchets ménagers sur l'ensemble de son territoire. Dans la pratique, l'exécution concrète de la collecte et du traitement est confiée au SICTOMU sauf pour les communes d'Aubussargues, Baron, Blauzac, Bourdic, Collorgues, Garrigues Sainte-Eulalie, Moussac et Saint-Dézéry dont la CCPU a récupéré la délégation de service public pour la collecte, ainsi que pour la gestion de la déchetterie en régie directe. La CCPU fixe le taux et perçoit la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Son produit est intégralement reversé pour le financement du service. Depuis le 1er janvier 2015, la TEOM s'applique à l'ensemble des communes du territoire sur deux secteurs. La déchetterie de Choudeyrague est réservée gratuitement aux dépôts des particuliers résidant sur ce deuxième secteur ainsi qu'à la commune de Saint-Chaptes via une convention. Le SITOM Sud Gard assure le traitement des déchets sur ce secteur. Les communes dont la collecte des ordures ménagères est assurée par le SICTOMU ont accès aux déchetteries de Lussan, Uzès et Vallabrix. Les communes de Blauzac et Bourdic, quant à elle, bénéficient des services de la déchetterie de Sainte-Anastasie via une convention avec Nîmes Métropole. L'entrée de Moussac en 2017, permet à nouveau à ses habitants d'accéder à la déchetterie.



4- S.P.A.N.C

Le SPANC contrôle les installations existantes d'assainissement autonome et les installations neuves dans le cas d'une construction ou d'une réhabilitation.

Pour les communes de Blauzac, Flaux, La Capelle et Masmolène, St Hippolyte de Montaigu, St Maximin, St Quentin la Poterie, St Siffret, St Victor des Oules, Sanilhac Sagriès, Uzès, Vallabrix, Pognadoresse, La Bastide d'Engras, le SPANC est confié par DSP à la société Véolia Eau.

Depuis le 1er janvier 2016, la CCPU est substituée de plein droit pour la compétence SPANC au SIVOM de la région de Collorgues, au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la région de Lussan et au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la région de Lussan;

L'activité du SPANC sur la CCPU suite à la réalisation des contrôles diagnostics est aujourd'hui restreinte ; le temps consacré au SPANC par les agents ne justifie ni un temps complet, ni même un mi-temps. Le SPANC constitue une mission annexe au regard de leurs missions principales que sont l'eau et l'assainissement collectif.

Aussi, afin d'éviter une rupture dans la continuité du service public et pouvoir être opérationnel dans les meilleurs délais, la CCPU a signé avec les syndicats des conventions de prestation de service.

5- Environnement **Le Printemps du développement durable**

Depuis 2017, la CCPU propose des animations et actions de sensibilisation aux enjeux de l'écologie et du développement durable. Expositions, ateliers, spectacles, conférences sont mis en place dans les bibliothèques et les villages dans une démarche éco-citoyenne.

Au programme de cette première édition :

- Un spectacle familial dès 6 mois « Chenille mon amour », de la Compagnie Amarante, sur la commune de Moussac
- La confection de grands jeux avec l'association ô rat jeux nids pour les ALSH et les habitants
- La fabrique des jardins dans les quartiers des Amandiers et de Mayac
- Une grainofête pour le lancement d'une grainothèque à la médiathèque d'Uzès
- L'opération « Nettoyons la garrigue »
- Des jachères fleuries pour favoriser la biodiversité et embellir notre cadre de vie
- Des conférences, des expositions sur les thèmes de la faune et de la flore, des livres détournés au sein des médiathèques de Belvezet, Montaren, St Quentin la Poterie et Vallabrix

Une initiative qui sera reconduite et étoffée l'année prochaine.



Spectacle « Chenille mon amour »

COMPÉTENCES FACULTATIVES

1- Urbanisme

Depuis 2006, le service urbanisme instruit, pour le compte des communes y adhérant par convention, l'ensemble des autorisations du droit des sols : permis de construire, de démolir ou d'aménager, déclarations préalables, certificats d'urbanisme.

Le service apporte un appui technique d'aide à la décision, le dépôt des demandes se fait exclusivement en mairie et le maire reste seul compétent pour la signature des actes.

Un logiciel est mis à disposition des communes par lequel leur sont diffusées des données utiles comme le cadastre, les photos aériennes du territoire, la cartographie des chemins de randonnées, etc...

Le départ d'un instructeur d'urbanisme a conduit la CCPU à revoir courant 2016 l'organisation du service. La recombinaison de l'équipe a permis de ne pas remplacer l'agent tout en rendant un service de qualité aux communes. Différentes mesures présentées en bureau communautaire ont été mises en place :

1 - La question de la participation du service urbanisme aux réunions d'élaboration de révision, de modification des documents d'urbanisme (P.L.U, P.O.S, carte communale) :

Les communes sont invitées à transmettre pour avis simple le projet de règlement élaboré par le bureau d'étude, pour éviter les rédactions ambiguës pour l'instruction. Le service ne participe pas aux réunions

2- La décision de ne plus instruire les certificats d'urbanisme de simple information :

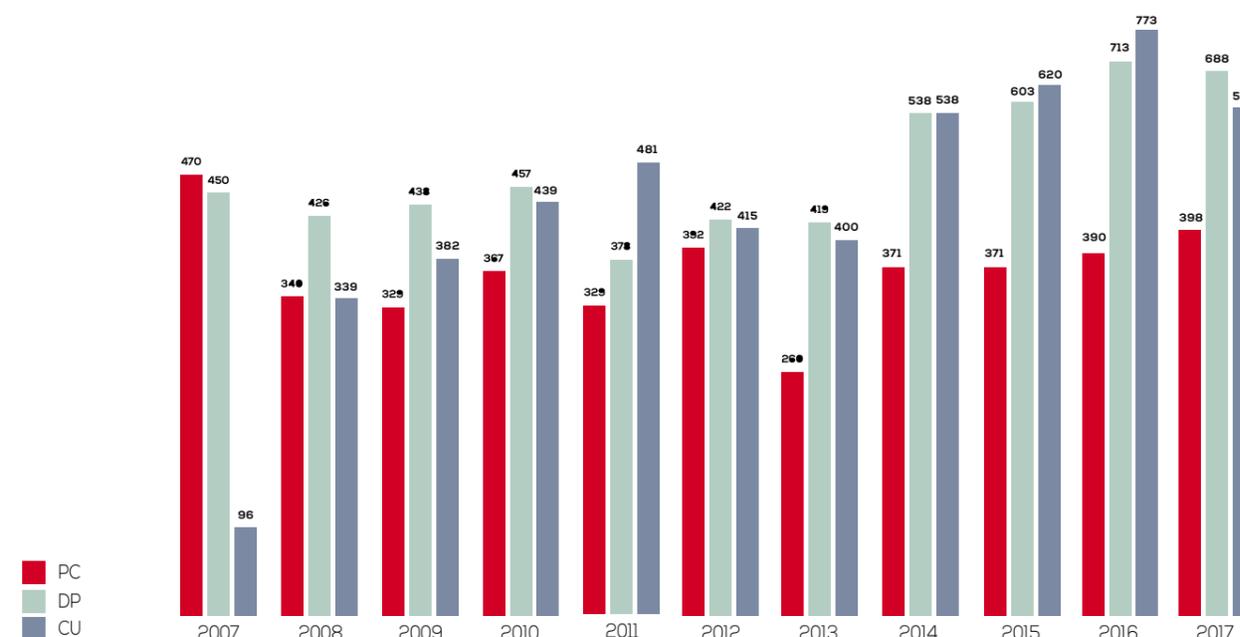
Le CUa renseigne sur les règles d'urbanisme applicables au terrain, les limitations administratives au droit de propriété, la liste des taxes et participations d'urbanisme. L'absence de réponse de la mairie au terme du délai d'instruction de 1 mois vaut délivrance d'un certificat tacite.

Le logiciel d'urbanisme est mis à disposition des communes qui souhaiteraient toutefois continuer à répondre à ces demandes. Une formation a été proposée par le service, et les notaires informés de cette décision par courrier.

3- L'ouverture du secrétariat le matin, l'après-midi est consacrée à l'instruction des dossiers. Le service reste disponible en cas d'urgence.

Naturellement, et contrairement à de nombreuses intercommunalités qui ont pris l'instruction des actes d'occupation des sols en juillet 2015 à l'occasion du retrait de la DDTM (Alès Agglomération, Communauté de Communes du Pont du Gard par exemple), le service reste gratuit pour les communes.

Evolution des autorisations d'urbanisme

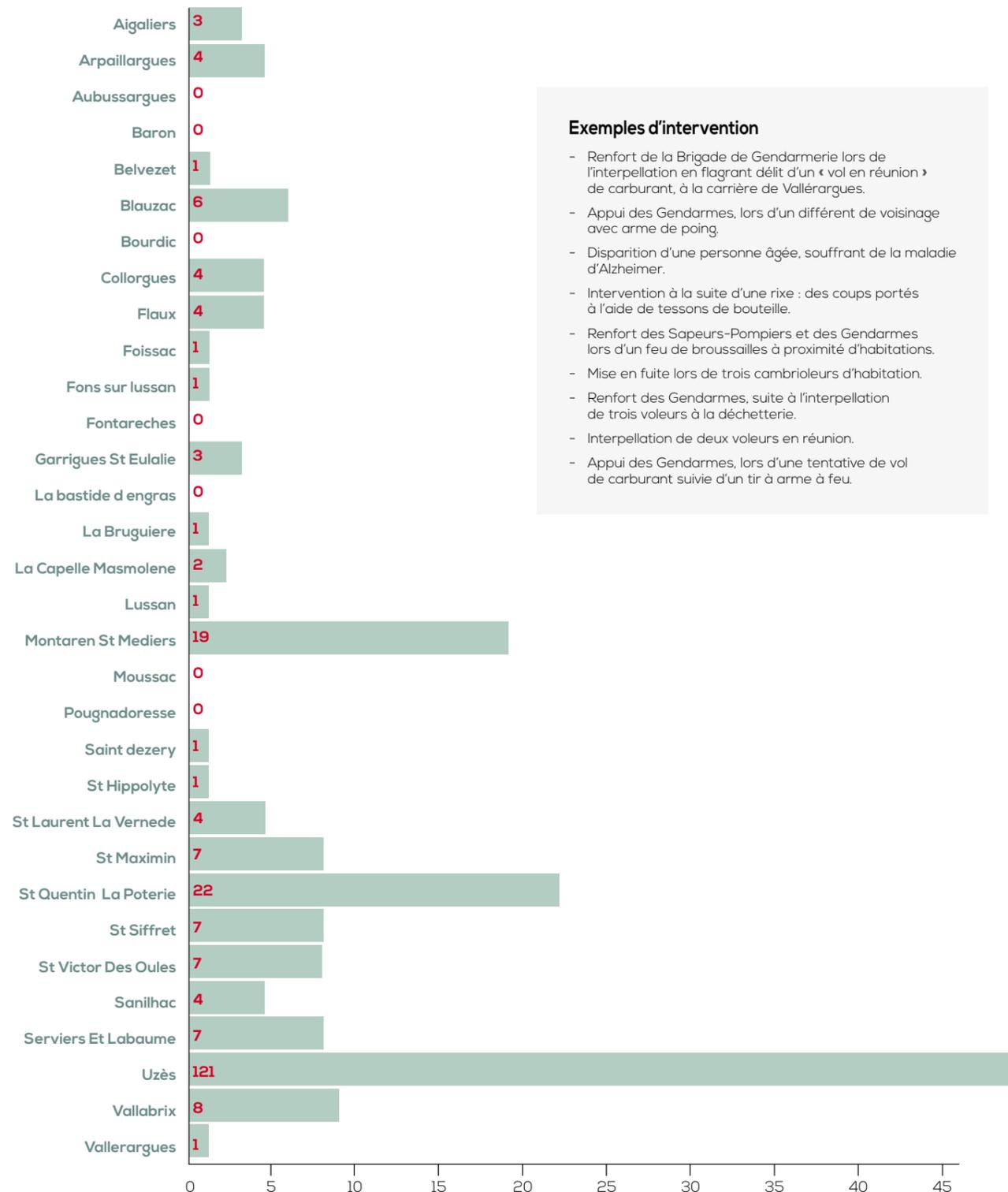


La CCPU a repris en 2017 l'instruction des documents d'urbanisme de la commune de Moussac. L'instruction des autorisations, déclarations et actes relatifs à l'occupation du sol des communes d'Aubussargues, Bourdic, La Bruguière, Pognadoresse, Vallérargues relève de la compétence de l'Etat dans l'attente de l'établissement d'un document d'urbanisme.

2- La police intercommunale (PIC)

Sur l'année 2017, la Police Intercommunale a effectué 240 interventions dont 142 à la demande des requérants et 81 interventions à la demande ou en renfort de la Brigade locale de la Gendarmerie Nationale (soit 1/3 des interventions de la PIC). Enfin, lors des rondes de nuits, le service a effectué 17 interventions à son initiative lorsqu'il a été constaté une nécessité d'action ex : accident de circulation mais également des violences sur la voie publique. Comme l'année passée, les interventions concernent les demandes des administrés pour du tapage.

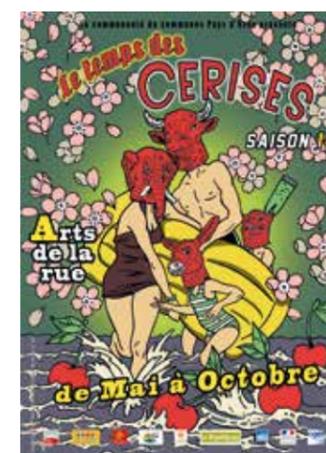
Interventions de la PIC par Communes en 2017



Exemples d'intervention

- Renfort de la Brigade de Gendarmerie lors de l'interpellation en flagrant délit d'un « vol en réunion » de carburant, à la carrière de Vallérargues.
- Appui des Gendarmes, lors d'un différent de voisinage avec arme de poing.
- Disparition d'une personne âgée, souffrant de la maladie d'Alzheimer.
- Intervention à la suite d'une rixe : des coups portés à l'aide de tessons de bouteille.
- Renfort des Sapeurs-Pompiers et des Gendarmes lors d'un feu de broussailles à proximité d'habitations.
- Mise en fuite lors de trois cambrioleurs d'habitation.
- Renfort des Gendarmes, suite à l'interpellation de trois voleurs à la déchetterie.
- Interpellation de deux voleurs en réunion.
- Appui des Gendarmes, lors d'une tentative de vol de carburant suivie d'un tir à arme à feu.

3- Culture



Temps des cerises

La Saison d'Arts de la Rue « Le Temps des Cerises » pour sa 14ème édition,

S'inscrivant dans la politique régionale et départementale de développement du spectacle vivant, cette programmation tout public et gratuite met sous les feux de la rampe, des compagnies locales émergentes et des artistes venant d'un peu partout de France et d'Europe.

Pour cette 14ème saison, 8 dates ont été proposées de mai à octobre en 2017 (16 spectacles : théâtres de rues, fanfares).

Pour la première fois, la saison a soutenu la création artistique avec la compagnie « Les Mobilettes » en résidence au collège J-L Trintignant durant 6 semaines. La première du spectacle a été jouée à Uzès (quartier des Amandiers) le 2 juin.

La direction artistique est désormais assurée depuis le 1er janvier 2016 par la compagnie « Demain dès l'Aube » en partenariat avec la CCPU avec Sébastien Toureille.

Chaque soirée est organisée en coopération entre les communes partenaires et le tissu associatif local (comité des fêtes, associations de parents d'élèves, amicales des chasseurs,...) et se termine par un repas de quartier convivial.

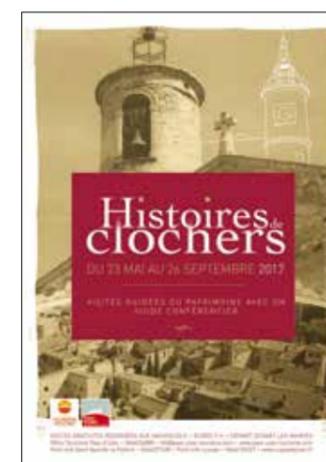
Les visites guidées du patrimoine dans les villages « Histoires de clochers » (10ème édition)

Ces visites guidées gratuites de 2h00 permettent de lire l'architecture, le patrimoine et l'économie locale avec une guide conférencière agréée et interprète de mai à septembre.

En 2017, 28 dates ont été proposées sur 13 villages, dont 1 visite précédant les marchés nocturnes du Pays d'Uzès, et une moyenne de 40 personnes par visite.

Les nouveaux villages proposés à la visite chaque année sont maintenus l'année suivante (rotation tous les 2 ans afin que chaque commune du territoire puisse bénéficier de l'opération). Trois nouveaux villages du territoire ont bénéficié de cette opération en 2017 : Aigaliers, Arpaillargues et Aureihac, et Flaux.

Cette initiative sera reconduite en 2018 avec deux nouveaux villages proposés à la visite.



Visites guidées

LECTURE PUBLIQUE

La communauté de communes assure depuis le 1er janvier 2016 la compétence lecture publique avec la gestion et l'entretien de la médiathèque d'Uzès ainsi que l'organisation de la mise en réseau des bibliothèques/médiathèques municipales du territoire.

• Médiathèque d'Uzès

Voilà déjà deux ans que la Médiathèque d'Uzès est devenue intercommunale.

Grâce à ses locaux spacieux et progressivement réaménagés, et à sa vocation culturelle et sociale, elle représente un outil fort au sein du service du Développement Local et de la Culture de la communauté de communes en s'investissant dans la dynamique de cohésion sociale et dans la préfiguration du centre culturel.

Par ailleurs, en tant que tête de réseau du Réseau des Bibliothèques Pays d'Uzès, elle participe activement à la mise en place des différents services proposés par celui-ci.

Ses espaces se développent sur 5 niveaux sur une superficie de 1.300 m².

On y trouve : un espace accueil et presse, un espace littérature et documentaire pour les adultes, une salle de travail avec un espace numérique, un espace audiovisuel, une bibliothèque jeunesse, une salle de conférences et de projections, des espaces d'exposition et des espaces en plein air pour des pauses de lecture ou de détente autour d'un café.

Elle met à la disposition du public des fonds diversifiés sans cesse renouvelés, qui s'adressent à tous les âges, et propose gratuitement la consultation et le prêt de livres, magazines, CD, DVD, CDRom, liseuses, ressources numériques en ligne en accès sur place et ou à distance.

Ses 14 postes informatiques dédiés au public, l'accès gratuit au Wifi et l'accompagnement aux technologies numériques qu'elle dispense, permettent aux usagers de s'initier et d'accéder aux ressources et services disponibles sur la toile.

Grâce à un partenariat avec la Bibliothèque Publique d'Information du Centre Pompidou, elle propose depuis 2016 des ressources numériques d'autoformation : langues, mises à niveau dans les savoirs de base, bureautique, etc. D'autre part, un abonnement à une plate-forme de

VOD permet aux usagers de visionner des films de chez eux, à l'heure qu'ils veulent.

Elle accueille régulièrement les établissements scolaires de la maternelle au lycée, ainsi que les crèches, et développe de nombreux partenariats avec les structures et associations locales. Elle propose également un service de portage de documents dans les maisons de retraite.

Menant un programme d'actions culturelles très diversifié : expositions, conférences, ateliers, projections, heure du conte, etc. , avec des temps forts annuels comme le Mois du film documentaire, la Grainofête, Livres en balade, ou encore MiNuit blanche... elle se veut un lieu d'échanges culturels, de rencontres, de loisirs, et de moments festifs.

Evoluant vers le concept de « Bibliothèque 3e lieu », la médiathèque développe, parallèlement à ses activités traditionnelles de prêt de documents, des espaces et des services permettant de créer de la sociabilité et des activités participatives, telle que la grainothèque qui propose au public de venir échanger des graines et leurs secrets de jardinage

Lors de l'année 2017, suite à une refonte complète de son parc informatique opérée grâce aux fonds européens Leader, la médiathèque a continué à se moderniser, avec notamment la réfection totale de l'éclairage des salles voûtées d'exposition et le lancement des projets de réaménagement de l'espace jeunesse, avec le soutien du Département et de la DRAC.

2017 a aussi été l'année du lancement des résidences d'artistes à la chapelle de la médiathèque, avec la venue de trois street-artistes qui sont intervenus à la médiathèque mais aussi dans l'espace public et au quartier des Amandiers. Une opération soutenue par la DRAC, la Région et le Département.

Lieu de vie, de culture, de socialisation et de détente, la médiathèque d'Uzès s'inscrit pleinement dans la vie de la collectivité, avec une attention spéciale envers le public jeune et celui le plus éloigné de la culture.

La médiathèque en chiffres :

- 71.328 documents dont :
- 32.976 ouvrages adulte
- 16.847 ouvrages jeunesse
- 6.013 CD
- 2.654 DVD
- 12.838 documents relevant du fonds patrimonial
- 73 titres d'abonnements (56 en secteur adulte, 17 en secteur jeunesse)
- 4.528 inscrits, dont 2.400 emprunteurs actifs
- 61.132 prêts de documents
- 153 classes reçues de la maternelle au lycée (2.776 élèves accueillis en 2017)
- 23h30 d'ouverture hebdomadaire
- 9 agents
- 14 postes informatiques en accès libre
- 2 liseuses
- 7 ressources d'autoformation en ligne et l'accès à une plateforme de VOD



Résidence d'artistes
Grumo & Supo Caos



Identité visuelle de la
Médiathèque d'Uzès



Logo du réseau des bibliothèques

Réseau des bibliothèques : un projet évolutif en cours de création

En 2016, la CCPU a engagé une dynamique de réseau et de développement de la lecture publique en prenant la compétence lecture publique et en transférant la médiathèque d'Uzès, « Tête de réseau », à l'intercommunalité.

Ce vaste projet est destiné à offrir au public une meilleure visibilité des bibliothèques de proximité et des animations proposées.

Le réseau intercommunal des bibliothèques Pays d'Uzès fonctionnera sur l'ensemble du territoire avec 18 structures de lecture publique en réseau sur 32 communes. Ce réseau est composé de :

- 1 véhicule aménagé pour développer un système de navette
- 1 médiathèque intercommunale Uzès avec refonte de son parc informatique
- 3 médiathèques municipales (Belvezet, Montaren-Saint-Médiers, Saint-Quentin-la-Poterie)
- 13 bibliothèques municipales (à Arpaillargues-Aureilhac, Flaux, Foissac, Fons-sur-Lussan, Garrigue-Ste-Eulalie, La-Bastide-d'Engras, Lussan, Sanilhac-Sagriès, Saint-Dézéry, Saint-Hippolyte-de-Montaigu, Saint-Laurent-la-Vernède, Saint-Victor-les-Oules, Vallabrix)
- 1 bibliothèque associative (Aigaliers/ délégation de service public)
- Environ 50 bénévoles et 15 salariés investis dans ce réseau
- Choix d'1 logiciel commun : DECALOG SIGB
- 1 portail internet commun pour avoir accès à un catalogue commun, des informations pratiques, les compte-lecteurs, la possibilité de réserver, de prolonger des documents,...
- 135 000 documents (livres, revues, CD, DVD) en tout
- 1 carte unique, gratuite et utilisable dans tout le réseau
- 1 coordinatrice du réseau pour gérer, fédérer et harmoniser cette mise en réseau ; 1 animatrice du réseau pour accompagner les bibliothèques municipales
- 1 Journée professionnelle organisée à la médiathèque de Montaren par la DLL, afin de rassembler et d'aborder l'intérêt de la mise en réseau

• Actions culturelles du réseau

La mise en réseau des bibliothèques ne concerne pas uniquement le logiciel informatique commun des bibliothèques et médiathèques du territoire ainsi que la création d'un Portail communautaire de Lecture Publique. Elle a également comme priorité l'élaboration d'actions culturelles qui permettent d'initier une démarche de coopération.

Les orientations du réseau des bibliothèques Pays d'Uzès sont les suivantes :

- améliorer l'accès aux médiathèques et aux bibliothèques
- proposer une offre documentaire diversifiée et évolutive
- promouvoir la culture numérique
- contribuer à la construction de la citoyenneté

Les objectifs des animations :

- favoriser la médiation entre la culture et les publics : entre les auteurs, les oeuvres et les publics
- élargir les publics par l'attractivité de l'action culturelle

Pour y répondre, la programmation se décline prioritairement selon 4 axes :

- 1) Mettre en place des actions à destination de la jeunesse (de la petite enfance aux adolescents),
- 2) Diversifier les propositions culturelles et valoriser les littératures, les musiques, les cinémas.
- 3) Soutenir la création
- 4) Faire des bibliothèques/médiathèques des lieux de vie contribuant à la construction de la citoyenneté

Dès 2017, le réseau des bibliothèques Pays d'Uzès a participé à la manifestation « Printemps du développement durable » (cf. page 33)

Durant l'été :

- Mise en place de l'opération « Pochettes surprises » dans 7 bibliothèques : Belvezet, fons sur Lussan, La Bastide d'Engras, Lussan, St Laurent la Vernède, St Quentin la Poterie et Uzès. Le principe est de proposer aux usagers d'emprunter une pochette dans laquelle sont mis des documents (livres, cd, DVD, revues) sans connaître le contenu afin de se laisser surprendre par le choix des bibliothécaires

- Tous les mercredis de juillet et d'août, mise en place et animation de « Bibliothèque au Soleil » dans le quartier prioritaire des Amandiers à Uzès, cette opération s'inscrit dans le cadre du contrat de ville
- Présence du réseau à la manifestation littéraire « Lussan se livre », en proposant des lectures partagées et accompagnant l'opération à hauteur de 3000 €.
- Et à la rentrée, organisation de l'opération « Livres en balade » afin de redonner une seconde vie aux documents. Tous les week-end de septembre, 7 bibliothèques (Belvezet, Montaren, St Dézéry, St Laurent, St Quentin, Vallabrix et Uzès) et le lieu social « Amande and co » ont tour à tour donné rendez-vous pour ce grand déballage.

Plus largement et de manière transversale avec les services de la CCPU et la création de partenariats locaux, le réseau des bibliothèques Pays d'Uzès poursuit son aventure.

Création d'un centre culturel et de congrès : L'Ombrière

Dans le cadre de la préfiguration du centre culturel, nommé l'Ombrière, une mission spécifique est confiée à partir de mars 2017 à Sébastien Toureille, nouveau directeur artistique du Temps des Cerises, en collaboration avec Nadège Molines, Directrice du Développement Local et de la Culture.

Cette mission de préfiguration a consisté :

- à l'élaboration d'un diagnostic du territoire (connaissance du paysage culturel local, départemental et régional) ;
- à l'organisation de premières réunions de concertations avec les associations culturelles du territoire intercommunal (12 réunions de juillet à décembre) ;
- à la conception d'un pré-projet artistique et culturel (écriture du projet, réflexion sur la programmation artistique et articulation avec les rendez-vous existants, élaboration d'un premier budget prévisionnel) ;
- à la promotion du projet au niveau local, départemental et régional avec la constitution d'un réseau culturel autour du projet.
- à la préparation d'une première saison de préfiguration « hors les murs » sur le territoire intercommunal pour 2018.

Des premiers travaux ont été engagés afin de préparer le terrain et permettre l'accueil du futur bâtiment, situé sur le site du Refuge à Uzès :

- le déplacement de l'accueil de loisirs d'Uzès à l'école du Parc,
- la démolition de la maison située sur le terrain et l'abattage des arbres malades

- réalisation des sondages archéologiques au titre de l'architecture préventive, qui n'ont pas justifié d'investigations plus poussées

Le démarrage des travaux est prévu avant la fin 2018 avec une sortie de terre du bâtiment en 2020.

4- Matériel de festivités

La communauté de communes Pays d'Uzès dispose d'un service de prêt de matériel de festivités à destination des communes membres. Les communes intéressées envoient une demande de réservation de matériel auprès du secrétariat de la CCPU, dans un délai de 6 semaines avant la manifestation, qui accuse réception et confirme le prêt de matériel si celui-ci est disponible.

A charge de la commune concernée d'organiser le transport du matériel réservé, depuis le dépôt jusqu'au site de la manifestation et inversement. Le matériel de festivités est entreposé sur trois sites (Lussan, St Quentin la Poterie et St Laurent la Vernède), le principal étant situé sur la commune de St Quentin la Poterie. Le stock du matériel de festivités est composé de 967 chaises, 45 tables rondes et 97 rectangulaires, 4 podiums, 2 planchers de bal, 38 grilles d'expo, 211 barrières taurines (dont 18 avec portes) et colliers, 16 barrières de chantiers, 93 barrières de villes, 9 tentes, 1 pupitre avec micro, 1 compteur électrique.

5- Transport

Les navettes vers les marchés locaux

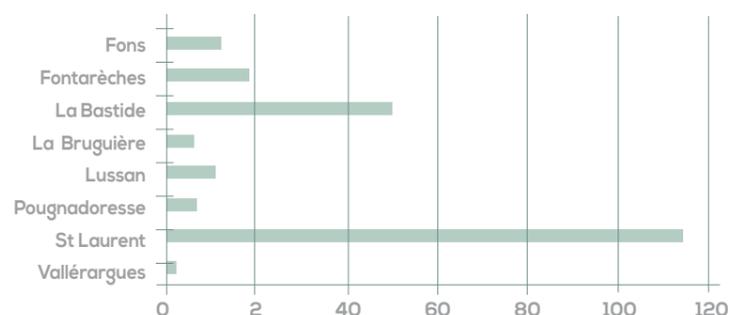
Depuis le 1er juin 2013, la communauté de communes assure gratuitement le transport des habitants vers les marchés locaux. Six circuits quadrillent le territoire au départ de Baron, La Capelle et Masmolène, Lussan, Sanilhac-Sagriès, Moussac (nouvelle commune) et St Hippolyte de Montaigu selon deux secteurs : - un secteur nord avec un service de navettes de mai à septembre, assuré par la société Arlaud - un secteur sud avec des navettes vers le marché d'Uzès toute l'année, assuré par la société STD Gard puis la Coopérative des Autocariste Réunis depuis le mois de juin 2017. Les 21 trajets réalisés à partir du secteur nord ont permis à 272 personnes de se rendre sur les marchés d'Uzès (211) et de St Quentin (61). Concernant le secteur sud, 5200 passagers ont utilisé le service des navettes pour se rendre au marché d'Uzès (soit 30 samedis). La ligne de « La Capelle-Flaux-St Siffret-St Maximin-Uzès » est la plus fréquentée suivie par celles de St Hippolyte de Montaigu et de Sagriès.



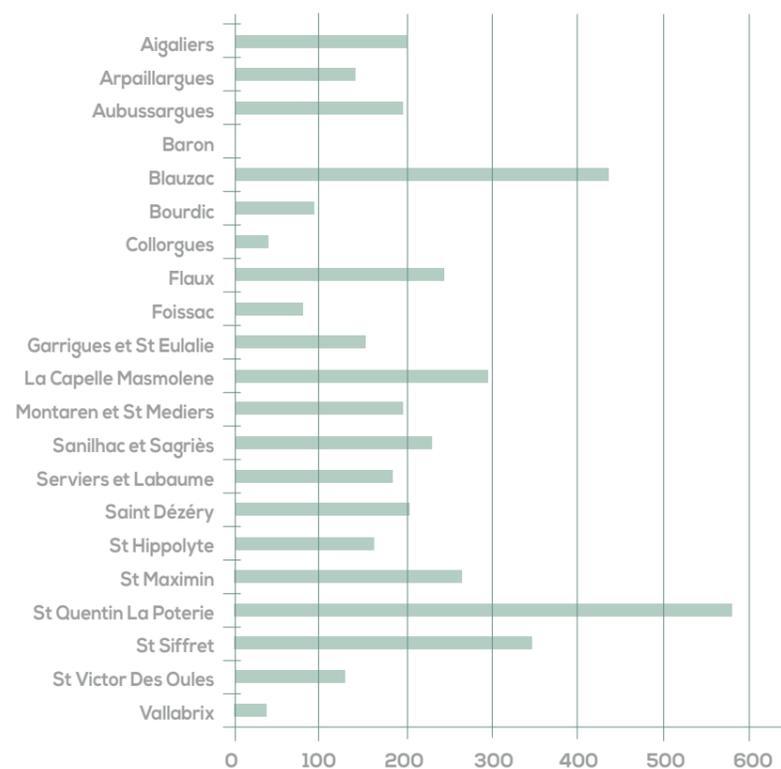
Logo l'Ombrière



Nombre d'usagers par commune du secteur nord en 2017 (4 mois)

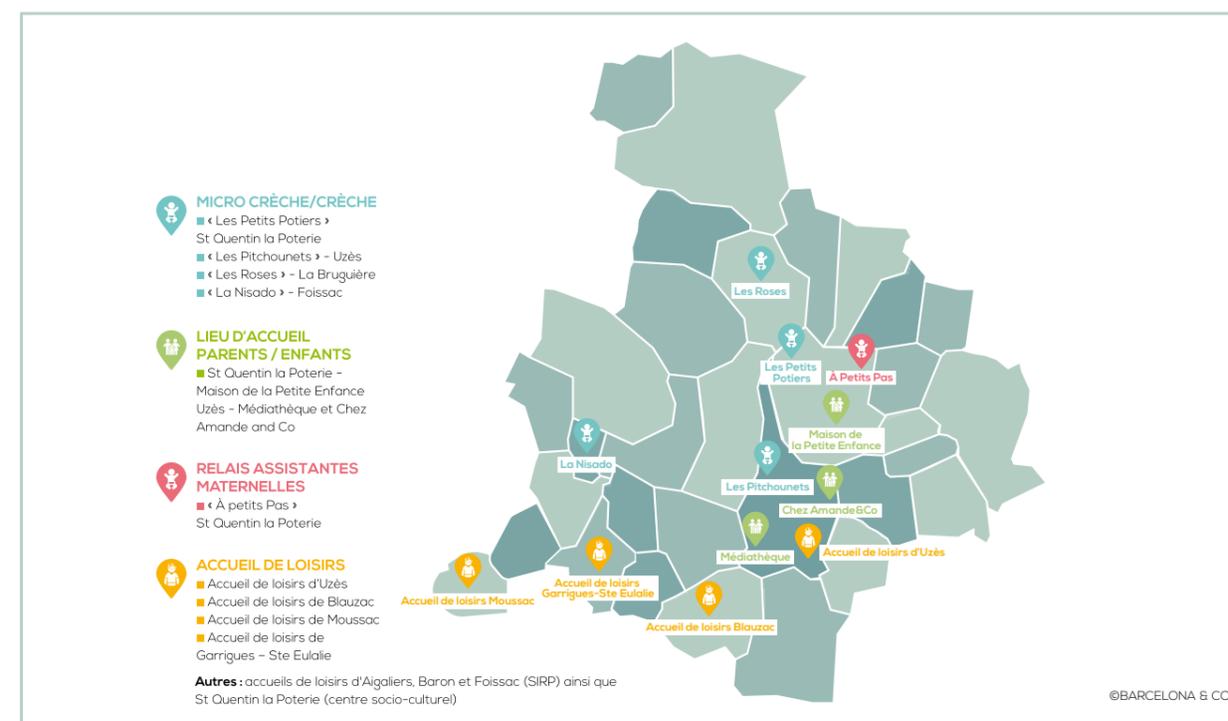


Nombre d'usagers par desserte du secteur sud en 2017



6- Petite enfance – Enfance – Jeunesse

Un service qui se développe, une année 2017 plus particulièrement axée sur l'enfance avec la création et la structuration de l'Accueil de Loisirs multi sites du Pays d'Uzès qui regroupe les accueils de loisirs de Moussac, commune nouvellement intégrée au périmètre communautaire, Blauzac, Garrigues et Uzès.



• La Petite Enfance

L'année 2017 en quelques chiffres :

98 places en accueil collectif en crèches et micro crèches

222 enfants de moins de 3 ans accueillis sur toute l'année 2017

129 familles reçues pour des entretiens de préinscription sur le dispositif Matinées Petite Enfance du mercredi matin.

71 enfants admis en crèches et micro crèches suite aux 2 Commissions annuelles d'Attribution des Places.

288 places d'accueil individuel soit 95 assistantes maternelles en activité sur le territoire intercommunal

L'offre d'accueil collective : Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) du territoire :

Structure	Capacité d'accueil	lieu	Horaires d'ouverture	Nombre d'agents
Multi accueil «Les petits potiers»	35	St Quentin la poterie	7h30-18h30	18
Multi Accueil «Les pitchounets»	43	Uzès	7h30-18h30	19
Micro crèche «Les Roses»	10	La Bruguière	7h30-18h30	7
Micro crèche «La Nisado»	10	Foissac	7h30-18h30	7

Origine géographique des enfants accueillis sur les différents Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants intercommunaux (EAJE)

● Nombre d'enfants par commune



L'offre d'accueil individuelle : Le Relais Assistantes Maternelles (RAM) « A petits pas »

- Une permanence quotidienne aux usagers : enfants, familles et assistantes maternelles.
- 237 rendez-vous menés par la responsable du RAM avec les familles et /ou les assistantes maternelles pour un accompagnement personnalisé : élaboration des contrats d'embauche, recherche d'une assistante maternelle, informations juridiques de 1er niveau, prise en charge des enfants...
- 122 ateliers d'éveil proposés sur l'année à la maison de la petite enfance, à Garrigues et sur les médiathèques du territoire
- 478 Assistantes Maternelles et 889 enfants au total accueillis sur l'ensemble des manifestations proposées par le RAM.



Le Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAPE) : un service de plus en plus repéré et fréquenté

3 séances sur 3 lieux différents :

- Le lundi matin à la Maison de la Petite Enfance
- Le mercredi après-midi chez Amande and Co
- Le jeudi après-midi à la médiathèque d'Uzès

115 enfants différents ont fréquentés le LAPE en 2017 (75 en 2016) sur les 3 séances d'accueil proposées

730 enfants au total accueillis et 639 adultes



L'approche culturelle et artistique au cœur des projets d'accueil des tout-petits

- des intervenants réguliers tout au long de l'année autour de la musique et du conte
- des artistes en résidence : Philippe Bouteloup et Luciana Jatuff Fouché, musiciens et fondateurs de la compagnie « Abracadabra musique » ont été présents sur les structures de la petite enfance à l'occasion des fêtes d'été ainsi qu'Estelle Contamin artiste plasticienne
- la Tournée petite enfance du Bibliobus du Conseil Départemental pour la 6^{ème} année consécutive.
- des spectacles jeunes publics : pour tous les enfants fréquentant le service mais pas que...
 - « Chenille mon amour » Compagnie Amarante joué à Moussac dans le cadre du printemps du développement durable et à Saint Quentin pour les fêtes de Noël
 - « Chiffons sous la pluie », Cie Amarante : en partenariat avec la Direction du Livre et de la Lecture.
 - « Ploum » Compagnie Créatef, à Uzès pour les fêtes de Noël

Les travaux réalisés dans les bâtiments :

Une aide financière importante de la CAF : 93 971.81€, soit 80% du montant total des travaux programmés sur 2 ans

- Mise aux normes « accessibilité » des différents bâtiments du service petite enfance :
- Uzès, crèche les pitchounets : Installation de la climatisation et pose d'un adoucisseur. Création d'un jardin potager ombragé et réfection des plans de changes des enfants
- Saint Quentin la Poterie, crèche les petits potiers : Entoilage de la pergola et réfection des plans de changes des enfants
- Micro crèche de Foissac : Rénovation complète des peintures.
- Micro crèche de La Bruguière : Rénovation complète des peintures, création d'un espace potager et pose de voiles d'ombrages extérieurs.

• L'enfance et la Jeunesse

Les structures enfance jeunesse du territoire

Structure	Mode de gestion	Age du public	Lieu
ALSH intercommunal Blauzac	CCPU	3 à 11 ans	Blauzac
ALSH intercommunal Garrigues	CCPU	3 à 11 ans	Garrigues Ste Eulalie
ALSH intercommunal Moussac	CCPU	3 à 11 ans	Moussac
ALSH intercommunal Uzès	CCPU	3 à 11 ans	Uzès
ALSH Aigaliers	SIRP Aigaliers – Baron – Foissac Convention de prestation de services	3 à 11 ans	Aigaliers
ALSH « Centre socioculturel Pierre Mendès France »	Associatif Convention d'objectifs et de moyens	3 à 13 ans	Saint Quentin la poterie
Espace Jeunes « Centre socioculturel Pierre Mendès France	Associatif Convention d'objectifs et de moyens	11 à 17 ans	Saint Quentin la poterie
Espace Jeunes « La Fonderie	Mairie d'Uzès Convention de prestation de services	11 à 17 ans	Uzès



Identité visuelle ALSH



Les points forts de l'année 2017 pour l'Enfance et la Jeunesse :

La création de l'ALSH multi sites du Pays d'Uzès : L'année 2017 a été une année de prise de contact avec les différentes équipes et de début d'harmonisation des pratiques sur les 4 sites de l'accueil de loisirs (Garrigues, Moussac, Uzès et Blauzac) autour des valeurs et du projet éducatif du service.

Au total : 648 enfants accueillis en 2017 sur les 4 sites de l'ALSH intercommunal.

Les mini camps de l'été 54 enfants âgés de 6 à 15 ans ont pu partir sur les 3 mini séjours proposés du 17 juillet au 4 août sur le site de Vacani sport à Saint Jean de Maruéjols.

La rencontre « Inter villes »: une rencontre sportive et ludique organisée par l'ALSH intercommunal pour tous les enfants accueillis sur les 4 sites de l'accueil de loisirs.

Un accompagnement professionnel pour les équipes : des formations techniques de remise à niveau dans les domaines du secourisme, des normes d'hygiène et de la sécurité au travail associées à des formations théoriques sur la connaissance des besoins de l'enfant en ALSH.

LABO DE RUE # 2^{ème} Edition : Participation des Accueils Collectifs de Mineurs du territoire au LABO DE RUE sur les vacances de Printemps

Déménagement de l'ALSH d'Uzès à l'école maternelle du Parc à l'automne après des travaux d'aménagement et de peinture.

Et pour la jeunesse : démarrage du projet de création d'une Maison des Adolescents sur Uzès, ville centre de la communauté de communes où sont regroupés collèges et lycées.

7- La politique de la ville

Un quartier qui devient village



©La MaisonCDCN

Uzès site entrant dans la nouvelle géographie prioritaire (pour Mayac, les Amandiers, St Génès) construit sa politique contractuelle, sa relation aux habitants et son partenariat avec les associations. Une aventure qui prend du temps. Des actions structurantes et fédératrices ont vu le jour avec singulièrement la création du café citoyen « Chez Amande and co », véritable cœur du quartier et café des rencontres et d'échanges.

Des actions se sont agrégées à cette dynamique collective, telles que l'animation renforcée du conseil citoyen, le début de la végétalisation du quartier et la poursuite de la mise en beauté des bâtiments. Au sein du conseil citoyen, les habitants sont force de proposition et voient naître leurs projets accompagnés du pilotage de l'Etat, de la collaboration avec le Département, la Région et la mairie. La culture y a toute sa place avec le soutien de la DRAC Occitanie avec « le Cerisier dans mon quartier », Let's Folk proposé par la Maison CDCN (ex Uzès danse) et son studio Mobile inauguré en quartier prioritaire ou bien encore avec les Azimutés d'Uzès et Prima Vera. Tout autant d'actions qui viennent renforcer le lien social et favoriser la mixité sociale



«Le cerisier dans mon quartier»

8- La fourrière animale

La prise de compétence de la CCPU s'est effectuée à l'échéance de la majorité des contrats communaux, soit le 1er juillet 2013. Un marché à procédure adaptée signé avec la SACPA (fourrière animale de Vallérargues) pour les 31 communes sur une durée d'un an renouvelable jusqu'à 3 ans à compter du 1er janvier 2014 (26k€ HT/an). L'objet du marché est la capture, le ramassage, le transport, la garde des animaux errants sur la voie publique. Les demandes d'intervention sont à formuler au 04.66.72.82.86 (astreinte au 06.83.81.62.08).



IB STUDIO Idées et Images 04 66 03 43 71 - Crédits photos : © CCPL, Photo1a



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'UZÈS

9 av. du 8 mai 1945 - BP 33122 30703 UZÈS Cedex - tél. 04 66 03 09 00 - www.ccpaysduzes.fr